

Les modalités d'un formatage à la réforme du collège

5 professeurs-relais par collège

- deux jours de formation pendant les vacances de Toussaint pour deux professeurs-relais
- un mercredi en décembre pour les cinq professeurs-relais

**Hors temps
de service**

36* heures de formation pour tous les enseignants des collèges

- 6h, deux mercredis après-midi, en décembre et en avril (½ journées supplémentaires de pré-rentrée fixées par le Recteur) sur le thème du « cycle 3 »
- 24 h en ½ journées ou heures filées - possibilité d'utiliser la journée de solidarité - sur les thèmes : AP, EPI, évaluation, différenciation pédagogique
- 6h, une journée entière ou heures filées en juin sur le thème du numérique

* + 12h sur le numérique en 2016 / 2017



**Former ou punir ? Appel à ne pas servir
de relais au formatage académique !**

www.lille.snes.edu

